

ACTUALITÉ ENTREPRISE



Crédit photo : Hadrian - Shutterstock.com

Grèves et blocages à répétition : le Halte au feu des TPE !

mardi 7 juin 2016, par [La Rédaction](#)

Point de vue – Depuis le mois de mars, la loi El Khomri est invariablement placée à la une de l'actualité. Il ne se passe pas une semaine sans qu'une manifestation nationale n'ait lieu. Par Marc Sanchez, secrétaire général du Syndicat des indépendants (SDI).

La montée en puissance de la contestation, sinon dans son ampleur, du moins dans ses formes d'action via une tentative de paralysie de la circulation des biens et des personnes, pénalise désormais gravement l'économie et plus particulièrement les TPE/PME. Victimes d'un bras de fer qui ne les concerne pas, ces entreprises en appellent à l'activation de la CCE (Cellule de continuité économique) pour assurer leur survie.

Elles pénalisent l'activité économique

Le professionnel du bâtiment est contraint de réorganiser ses chantiers selon la distance à parcourir, lorsque ses camions contiennent encore le carburant nécessaire aux déplacements. L'artisan menuisier perd un temps précieux aux files d'attente devant les stations essence. Le traiteur voit ses commandes annulées et n'en reçoit pas de nouvelles dans l'attente de jours meilleurs, où les déplacements en voiture, train ou avion seront plus sûrs. Les consommateurs restreignent leurs déplacements au strict nécessaire et délaissent les restaurateurs. Les hôteliers, professionnels du tourisme, battent le pavé en espérant le retour d'une clientèle échaudée par un pays où se développe une forme violente de contestation avec des images de centre-villes dévastés et de voitures de force de l'ordre incendiées qui tournent en boucle sur Internet. Les coupures de courant viennent plus récemment parachever un tableau déjà bien sombre. Tous ces professionnels s'interrogent en chœur : "Est-ce la CGT qui paiera mes charges à la fin du mois ?".

Les TPE victimes d'un bras de fer qui ne les concerne pas

Quelle que soit l'issue du conflit qui oppose la CGT et le gouvernement, ou plus exactement la CGT et le MEDEF, les TPE n'ont rien à gagner à la mise en œuvre de la loi El Khomri dans sa version actuelle. Les mesures que les professionnels indépendants attendaient (plafonnement des indemnités prud'homales, négociations directes de l'organisation du travail notamment), en ont été exclues. Il ne

leur reste que le Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité dont chacun s'accorde à considérer qu'il est inapplicable en l'état dans les petites structures. Quant au nœud gordien du problème, à savoir la désormais fameuse "inversion de la hiérarchie des normes", elle est elle-même inapplicable dans les entreprises dépourvues d'institutions représentatives du personnel en interne, soit 96 % des entreprises en nombre. Dans ce contexte, il n'est guère étonnant que 92 % des responsables de TPE se déclarent mécontents de l'action de François Hollande, selon le dernier baromètre IFOP – Fiducial publié en mai 2016.

Un désordre civil qui justifie l'activation de la CCE

Face à ce désordre civil ambiant et à ses conséquences sur l'économie, il ressort de la responsabilité du ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, d'activer la Cellule de continuité économique précisément conçue pour pallier les crises qui risquent d'avoir un impact économique important. Cette cellule, réunie pour la dernière fois lors des attentats de novembre 2015, est en charge de procéder à un état des lieux en collaboration avec les représentants professionnels et de prendre toute mesure pour sauvegarder les entreprises et accélérer un retour à une situation normale. Elle est en capacité de transmettre des instructions aux URSSAF et au RSI notamment pour éviter que les prochaines échéances de ces charges ne conduisent nombre d'entreprises à rencontrer des difficultés financières insurmontables à court terme. Le SDI a saisi M. Macron d'une demande en ce sens.



La Rédaction

Suivre

Tweeter

Partager 4

Share 1

G+1 0

1